

---

**PROJET ACTUALISÉ DE MATRICE D'ÉVALUATION AVEC 7 PRINCIPES**  
**(Document de référence)**

1. En août 2018, la Quatrième Conférence des États Parties (CEP4) au Traité sur le commerce des armes (TCA) a convenu que le « Comité de gestion [rendrait] compte des performances du Secrétariat du TCA concernant l'administration du programme de parrainage à la Sixième Conférence des États Parties » (ATT/CSP4/2018/SEC/369/Conf.FinRep.Rev1).

2. Afin de rédiger le rapport à la CEP6 qui lui est demandé, le Comité de gestion a actualisé le projet de matrice d'évaluation(ATT/CSP5/2019/MC/411/PM1.DrMatrix), qui a été soumis pour information à la première réunion préparatoire informelle de la CEP5, en incorporant les sept principes énoncés dans les directives administratives finales du programme de parrainage du TCA (ATT/CSP5/2019/SEC/530/SponProgRep) adoptées par la CEP5.

3. Le projet actualisé de matrice d'évaluation (Annexe A) est diffusé à titre d'information. Le Comité de gestion préparera son projet de rapport à la CEP6 sur les performances du Secrétariat du TCA concernant l'administration du programme de parrainage en se basant sur le projet de matrice actualisé. Le projet de rapport du Comité de gestion à la CEP6 sera diffusé avec tous les documents de conférence pour la CEP6.

\*\*\*

## ANNEXE A : PROJET ACTUALISÉ DE MATRICE D'ÉVALUATION AVEC 7 PRINCIPES (REF : ANNEXE A du document AT/CSP5/2019/MC/411/PM1.DrMatrix)

TÂCHES À EFFECTUER PAR LE SECRÉTARIAT DU TCA [Extraits des directives administratives du programme de parrainage du TCA]	QUESTIONS BASÉES SUR LES CRITÈRES D'ÉVALUATION [Extraits du projet de matrice d'évaluation]	Participation	Inclusion	Transparence	Objectivité	Responsabilité	Efficience	Efficacité
<b>Gestion des fonds</b>								
Préparer des propositions de financement et lancer des appels à contributions pour le programme de parrainage selon les besoins, mais au moins une fois par an (paragraphe 7.a et 10, ou au moins deux fois par an comme stipulé au paragraphe 10), et les appels incluent les éléments prévus aux paragraphes 11 et 12 des directives.	Des propositions de financement ont-elles été préparées et des appels à contributions publiés au moins une fois par an ?			✓	✓			
	Les appels à contributions volontaires ont-ils été diffusés largement ?		✓				✓	✓
	Le Secrétariat du TCA a-t-il engagé des échanges supplémentaires avec des donateurs potentiels pour leur donner des informations sur l'élaboration du programme de parrainage et ses propositions de financement ?		✓			✓		
	Les propositions de financement et les appels à contributions ont-ils été diffusés suffisamment tôt avant les réunions pour que les États aient suffisamment de temps pour la coordination et l'examen au niveau national ?						✓	✓
	Les propositions de financement et les appels à contributions ont-ils été diffusés séparément des documents de conférence pour éviter toute confusion ?							✓

<b>TÂCHES À EFFECTUER PAR LE SECRÉTARIAT DU TCA</b> <b>[Extraits des directives administratives du programme de parrainage du TCA]</b>	<b>QUESTIONS BASÉES SUR LES CRITÈRES D'ÉVALUATION</b> <b>[Extraits du projet de matrice d'évaluation]</b>	Participation	Inclusion	Transparence	Objectivité	Responsabilité	Efficience	Efficacité
Ouvrir un compte bancaire distinct, réservé au programme de parrainage, afin d'assurer la transparence au niveau de la comptabilité et des audits du programme de parrainage (paragraphe 7.b).	Le Secrétariat du TCA a-t-il ouvert un compte bancaire distinct dédié au programme de parrainage ?  Le Secrétariat du TCA a-t-il pris d'autres mesures pour faciliter la transparence dans la comptabilité et l'audit du programme de parrainage ?			✓		✓		
Allouer jusqu'à 8 % des fonds de parrainage reçus à la gestion du programme de parrainage du TCA (paragraphe 7.c).	L'allocation financière à la gestion du programme a-t-elle été limitée à 8 % ou moins de la totalité des fonds reçus ?			✓		✓	✓	✓
Présenter des comptes rendus exhaustifs concernant l'état de mise en œuvre du programme de parrainage du TCA aux Conférences des États Parties et veiller à ce que les rapports soient rendus publics sur le site web du TCA (paragraphe 7.d, 20 et 21).  Consigner les contributions reçues en faveur du programme de parrainage du TCA et communiquer aux États Parties le montant des fonds disponibles pour chaque série de réunions du TCA (paragraphe 13).	Le Secrétariat du TCA a-t-il fait le point sur la situation du programme de parrainage du TCA aux Conférences des États Parties ?  Les rapports fournis par le Secrétariat du TCA étaient-ils complets ? Sinon, quelles informations manquaient ?  Les rapports du Secrétariat du TCA ont-ils été rendus publics sur le site web du TCA ?			✓		✓		✓
<b>Gestion des processus de candidature et de sélection</b>								
Élaborer les procédures de candidature au programme de parrainage du TCA, notamment le formulaire de	Le Secrétariat du TCA a-t-il élaboré des procédures de candidature pour le programme de parrainage du TCA ?	✓	✓	✓			✓	✓

<b>TÂCHES À EFFECTUER PAR LE SECRÉTARIAT DU TCA</b> <b>[Extraits des directives administratives du programme de parrainage du TCA]</b>	<b>QUESTIONS BASÉES SUR LES CRITÈRES D'ÉVALUATION</b> <b>[Extraits du projet de matrice d'évaluation]</b>	Participation	Inclusion	Transparence	Objectivité	Responsabilité	Efficience	Efficacité
demande (paragraphe 8.a).	<p>Le Secrétariat du TCA a-t-il élaboré un formulaire de candidature pour le programme de parrainage du TCA ?</p> <p>Les procédures de candidature élaborées par le Secrétariat du TCA pour le programme de parrainage du TCA sont-elles appropriées et conviviales ?</p>							
<p>Promouvoir le programme de parrainage du TCA et diffuser une invitation à postuler au programme de parrainage du TCA avant chaque réunion du TCA (3 mois avant la réunion de préférence et sous réserve de la disponibilité des fonds de parrainage) (paragraphe 8.b).</p> <p>Inviter les candidats à formuler leur demande de parrainage avant chaque réunion du TCA (paragraphe 15).</p>	<p>Le Secrétariat du TCA a-t-il fait la promotion des possibilités de parrainage et diffusé des appels à candidature pour postuler au programme de parrainage du TCA au moins 3 mois avant chaque réunion pour laquelle des fonds de parrainage sont disponibles ?</p> <p>Les appels à candidatures ont-ils été largement diffusés ?</p>	✓	✓	✓			✓	✓
Sélectionner les candidats à parrainer sur la base des Principes généraux pour la sélection de délégués devant être parrainés par le programme de parrainage du TCA (Annexe A), et informer les donateurs de cette sélection en diffusant une liste restreinte pour examen avant la prise de décision finale (paragraphe 8.c).	L'examen préliminaire de toutes les demandes de parrainage reçues à la date d'échéance a-t-il été effectué de manière efficace, efficiente et en temps opportun ?		✓				✓	✓
	<p>Le Secrétariat du TCA a-t-il appliqué les critères d'éligibilité et de sélection énoncés dans les directives administratives lors du pré-examen et de la préparation de la liste restreinte des candidats éligibles ?</p> <p>[Demander au Secrétariat du TCA les effectifs des délégués parrainés par les États Parties, les États Signataires, les États qui n'ont pas encore adhéré au Traité et d'autres considérations, telles que la représentation</p>	✓	✓		✓			✓

TÂCHES À EFFECTUER PAR LE SECRÉTARIAT DU TCA [Extraits des directives administratives du programme de parrainage du TCA]	QUESTIONS BASÉES SUR LES CRITÈRES D'ÉVALUATION [Extraits du projet de matrice d'évaluation]	Participation	Inclusion	Transparence	Objectivité	Responsabilité	Efficience	Efficacité
	régionale, le sexe et le rôle de l'État dans le processus du TCA.]							
Élaborer une liste restreinte de candidats éligibles au parrainage pour chaque réunion pour laquelle des fonds de parrainage sont disponibles, et diffuser la liste restreinte aux États qui ont contribué au programme de parrainage du TCA depuis la CEP4, au cours de laquelle le programme a été confié au Secrétariat du TCA (paragraphe 16).	Le Secrétariat du TCA a-t-il communiqué la liste restreinte des candidats éligibles à tous les donateurs ?	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Sous réserve d'une contribution d'un ou de plusieurs donateurs au programme de parrainage du TCA, choisir les candidats à parrainer pour chaque réunion du TCA pour laquelle des fonds de parrainage sont disponibles, sur la base de la liste restreinte (paragraphe 17).	Le Secrétariat du TCA a-t-il pu s'assurer que les contributions affectées sont dépensées de la façon prévue ? La communication avec les donateurs a-t-elle été suffisante ?	✓				✓		✓
[Peut demander au Comité de gestion de désigner l'un des donateurs du programme de parrainage du TCA afin qu'il assure la liaison avec les autres donateurs et facilite la coordination de leurs contributions (un « coordinateur de parrainage ») (paragraphe 18).]	[Si une demande a été faite, a-t-elle été faite en temps voulu conformément aux besoins et le donateur coordinateur a-t-il été autorisé à jouer son rôle de façon adéquate ?]			✓			✓	✓
<b>Gestion technique</b>								
Fournir des services aux délégués parrainés tels qu'énumérés dans le Protocole financier (Annexe B), à savoir : billets d'avion, hébergement, indemnités (indemnités journalières), indemnisation des faux frais au départ et à l'arrivée et, si nécessaire, remise d'une lettre à l'appui de la demande de visa d'un délégué (paragraphe 9).	Sur la base des commentaires des bénéficiaires du parrainage, les services fournis par le Secrétariat du TCA aux délégués parrainés ont-ils été fournis en temps opportun, de manière efficace et rentable ?			✓			✓	✓
	Le Secrétariat du TCA a-t-il transmis des communications claires, efficaces et en temps voulu aux délégués parrainés jusqu'à la fin de leur parrainage ?	✓		✓			✓	✓

TÂCHES À EFFECTUER PAR LE SECRÉTARIAT DU TCA [Extraits des directives administratives du programme de parrainage du TCA]	QUESTIONS BASÉES SUR LES CRITÈRES D'ÉVALUATION [Extraits du projet de matrice d'évaluation]	Participation	Inclusion	Transparence	Objectivité	Responsabilité	Efficience	Efficacité
	Le Secrétariat du TCA a-t-il répondu à des cas d'urgence légitimes, dans le cas où ils seraient survenus en lien avec des délégués parrainés , en temps voulu et de manière appropriée ?							
Élaborer les détails administratifs de la procédure que les candidats devront suivre (Annexe C) (paragraphe 14).	Le formulaire de demande (Annexe C) est-il clair et convivial ? Est-il facilement accessible sur le site web du TCA ?	✓		✓			✓	✓
<b>Gestion globale du programme de parrainage du TCA</b>								
Le Secrétariat du TCA est chargé de gérer le programme de parrainage du TCA dans sa globalité. Il doit notamment administrer le fonds de parrainage, superviser la sélection des délégués à parrainer, en consultation avec les donateurs au programme de parrainage du TCA et s'occuper de la gestion technique (paragraphe 6).	Le programme de parrainage du TCA, géré par le Secrétariat du TCA, a-t-il atteint son objectif principal tel qu'indiqué au paragraphe 3 des directives, à savoir « faire participer aux réunions du TCA un nombre plus élevé d'experts désignés par les États Parties et de profils plus variés afin de garantir un dialogue et une prise de décision en réunion qui soient représentatifs et participatifs » ?							✓
	Les fonds de parrainage ont-ils été gérés par le Secrétariat du TCA de manière rentable ?							✓
	Y a-t-il des aspects du programme de parrainage qui nécessitent des améliorations ? Le cas échéant, avez-vous des recommandations particulières ?	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Le programme de parrainage a-t-il été géré conformément au Protocole financier de l'Annexe B des directives ?							✓
Appliquer les dispositions relatives aux audits stipulées dans la Règle 10 des Règles financières du TCA	Le Secrétariat du TCA a-t-il soumis le programme de parrainage à un audit annuel ?			✓		✓		

<b>TÂCHES À EFFECTUER PAR LE SECRÉTARIAT DU TCA</b> <b>[Extraits des directives administratives du programme de parrainage du TCA]</b>	<b>QUESTIONS BASÉES SUR LES CRITÈRES D'ÉVALUATION</b> <b>[Extraits du projet de matrice d'évaluation]</b>	Participation	Inclusion	Transparence	Objectivité	Responsabilité	Efficience	Efficacité
(paragraphe 19).								

\*\*\*